Gironde

LA SOCIÉTÉ *RÉPUBLICAINE* DE BORDEAUX, *A LA CONVENTION* NATIONALE.

« Législateurs, les républicains Bordelais viennent vous tenir un langage ferme et libre. Soyez attentifs; l'amour de la vérité est la premiere vertu d'un peuple qui se régénere.

« Les députés de la Gironde sont devenus les représentans de la nation entiere; toute la république voit en eux ses délégués; mais quels que soient les sentimens généraux qu'ils inspirent, il est impossible que nous n'éprouvions pas pour eux des sentimens plus intimes.... Nous participâmes au choix qui les donna à la nation; en concourant à les lui présenter, nous sommes aussi devenus les garans de leurs talens, de leurs vertus; et cette responsabilité morale, plus forte que bien d'autres,

nous donne sur eux des droits particuliers que nulle puissance ne peut nous ravir.

« Nous allons donc émettre notre opinion sur les députés de la Gironde. Que cette démarche ne paroisse pas tardive : plus ces citoyens nous sont chers, plus nous dûmes scruter long-tems et sévérement leur conduite. Jusqu'ici notre silence à leur égard fut celui de la prudence; mais aujourd'hui, *ce seroit le silence de la lâcheté.*

« NOUS DÉCLARONS à la Convention nationale, que les députés de la Gironde *n'ont pas cessé d'être dignes de notre estime, de notre reconnoissance, et que leurs principes politiques, qui toujours nous ont paru être ceux de la majorité de la Convention, ont toujours été aussi les nôtres.*

« Oui! nous le pensons avec la *majorité de la Convention*, depuis long-tems on forme autour d'elle des projets de *désorganisation* et d'*anarchie*. On veut l'*anarchie*, pour usurper les places et voler de l'argent; on veut l'*anarchie*, pour essayer si, avec l'audace de l'orgueil et du crime, on ne pourroit pas s'emparer, ne fût-ce que pour quelques jours, d'un *pouvoir régulateur*..... On nous conduit à l'*anarchie*, en dénonçant, en couvrant de soupçons atroces tous ceux qui veulent fonder la liberté sur les loix, et dont on redoute la courageuse surveillance.... On nous conduit à l'*anarchie* en neutralisant les autorités constituées, en persuadant au peuple qu'il ne doit se régler que par sa volonté et par sa force, en prêchant la *loi agraire*, en ordonnant le *pillage* et le *meurtre*, en cherchant sans cesse à avilir la Convention, et à renverser ainsi la seule autorité qui constitue aujourd'hui le gouvernement.

« Oui, nous le pensons avec la *majorité de la Convention*, la représentation nationale *n'est pas libre*.... Elle n'est pas libre, lorsqu'une municipalité lui dispute et lui ravit la puissance souveraine dédaigne et foule aux pieds ses ordres, discute et ridiculise ses décrets, au lieu d'y obéir, se déclare en révolution; EXIGE DES MILLIONS, ÉT REFUSE DE RÉNDRE COMPTE; usurpe enfin les rênes du gouvernement et établit une correspondance officielle entre elle et toutes les municipalités de la république.

« La Convention nationale *n'est pas libre*, puisqu'elle n'ose dissoudre cette horde d'étrangers, de stipendiaires et de factieux qui chaque jour se rassemble à ses portes et sous ses regards, vômit mille exécrations contre le plus grand nombre des représentans du peuple, propose, exécute publiquement la *violation des propriétés*, le *brigandage* et l'*assassinat;* s'environne de *massacreurs* et de *bourreanx;* dit, écrit, imprime par-tout, *quels sont les législateurs qui doivent périr sous le poignard.*

« Non, la Convention nationale *n'est pas libre*, puisqu'à chaque instant se renouvellent dans son sein des scènes qu'elle ne peut ni éviter ni punir. Aujourd'hui, ce sont quelques prétendues sections de citoyens qui viennent lui intimer des ordres, et l'épouvanter par des préparatifs d'une insurrection.... Demain un homme accusé par la Nation, l'emportera sur elle; *il sera élevé en* TRIOMPHE; *sa présence scandaleuse dispersera les législateurs : des hommes flétris, des femmes ivres et dissolues se rangeront autour de lui dans le sanctuaire des loix, et la couronne civique recevra sur son front une souillure ineffaçable*..... Tous

les jours des tribunes arrogantes et tumultuaires prodiguent aux représentans de la Nation l'injure et la menace, et violentent, deshonorent les deux partis, l'un par des *applaudissemens*, l'autre par des *huées*.

« Oui, nous le pensons avec la *majorité de la Convention nationale*, dès qu'elle ne peut pas punir une seule autorité constituée qui la brave; dès qu'elle ne peut livrer au glaive des loix ceux qui *prêchent le meurtre et se nourrissent de sang*; dès quelle ne peut chasser des tribunes qui la dominent et l'outragent, la Convention nationale a vu sa force défaillir, l'autorité souveraine lui échappe, le gouvernement se dissout..... et l'*anarchie commence*.

» Il est dans la Convention des hommes de génie et de courage qui présagerent dès longtems les maux que nous venons de décrire; ils ont vu l'orage se former, croitre, s'étendre, obscurcir tout l'atmosphere; ils ont voulu le conjurer; mais aussitôt ces êtres perfides qui ne se montrent que dans les ténèbres, et *ne vivent que de ravage et de mort*, ont quitté tous à la fois leurs repaires; ils sont descendus du *Caucase sanglant*; ils sont sortis des *bourbiers d'Augias*, et se sont élancés comme des furies contre les vrais appuis de la République et de la liberté; ils ont hurlé contre l'ordre, comme le loup et l'hyene hurlent contre le retour de la lumiere. Les dénonciations atroces, les proscriptions sanguinaires, retentissant avec plus de violence que jamais, se sont promenées autour de la Convention Nationale; les poignards sanglants ont brillé plus acérés sur la tête des législateurs, et la République a marché à grands pas vers sa ruine.

» Législateurs, telles sont, telles ont toujours été nos opinions, telles, telles sont les vives douleurs qui consument nos ames.... Nous le savons, l'infame tactique du crime fut toujours de donner des qualifications odieuses ou ridicules aux vertus qui les font rougir ; mais n'importe, dès que c'est être Girondin que de partager les vues et les déchirantes sollicitudes de la majorité de la Convention, nous nous honorons de l'être ; oui, NOUS SOMMES TOUS GIRONDINS ; NOUS LE SERONS JUSQU'AU TOMBEAU.

» En proclamant ainsi notre profession de foi, nous manifestons les principes révolutionnaires qu'à fidelement suivis la société de Bordeaux, et nous acquittons encore une dette de l'humanité..... Oui, lorsque nos amis et nos freres sont constamment calomniés, outragés, prêts à périr sous les poignards ; lorsque tous les jours, en quittant leurs demeures, leurs femmes et leurs enfans les serrent dans leurs bras, comme s'ils alloient au supplice, c'est pour nous un saint devoir de les investir de notre estime, de laisser éclater contre leurs détracteurs barbares tous les mouvemens de notre indignation. Eh ! comment en effet, ne pas sentir soulever son ame, en entendant à chaque instant prodiguer l'insulte et la menace à des citoyens qu'on n'ose accuser, ni devant la Convention, ni même au tribunal de l'opinion publique, par des faits certains.... *Oui, par des faits certains*..... C'est à vous que cela s'adresse hommes méchans ou trompés.... Avant de prostituer votre caractere et de salir votre langage, en lançant de tous côtés les épithêtes de traitre d'intrigant, commencez par faire votre devoir. Ces législateurs que vous provoquez sans cesse, *vous connoissez sans doute leurs crimes* ;

*vous en avez toutes les preuves , et d'*AUTRES PREUVES QUE CELLES DE MARAT ET DE ROBESPIERRE ; car un digne représentant, un homme de bien , n'accuse jamais vaguement..... Eh bien, paroissez , dénoncez , faites lancer le décret d'accusation.... Vous balancez , la dénonciation légale vous effraye !.... Tremblez donc sur l'opinion qu'on va prendre de vous. *Si vous avez des preuves et n'osez dénoncer*, vous manquez de courage et de vertu. Si vous n'avez pas de preuves et accusez encore, *vous mentez à votre conscience*.... Vous êtes de vils calomniateurs.... Oui vous l'êtes. C'en est fait, l'œil de la République vous voit et vous juge; il est évident que ces *appelans*, que ces *Girondins*, que ces *vingt-deux* n'ont commis d'autres crimes que d'avoir éclairé les vôtres, que de vous avoir laissé au-dessous d'eux; et vous êtes les lâches ennemis de leurs talens, de leurs vertus et de la patrie ».

Signés , Perrens , président ; Marandon , Mansencal , Magol , Massé , S.-Sauveur , secrétaires.

Bordeaux , le 8 mai 1793, l'an 2 de la république.

Leris et Duvigneau , députés extraordinaires des citoyens de Bordeaux, à Legendre, de la députation de Paris.

Paris , le 15 mai 1793 , l'an 2 de la république.

« Dès que tu eus parlé sur l'adresse des citoyens de Bordeaux , nous nous portâmes vers la barre pour te répondre. Les huissiers nous arrêterent. Il falloit demander la parole, nous la demandâmes ; mais déjà un député parloit à la tribune , et le décret qu'il proposa, rendu ensuite par acclamation , ayant terminé des débats que la patrie nous ordon-

noit de ne pas ranimer, nous renonçâmes à nous faire entendre de la Convention : mais nous ne partirons pas sans être entendus de toi, Legendre, et de ceux qui te trompent, et de ceux que tu as trompé.

Premier mensonge. — Tu as dit, Legendre, que l'adresse que nous avons présentée avoit été colportée et signée dans les comités des sections. — Chaque section de Bordeaux n'a qu'un comité de surveillance, conformément à la loi : le président, les secrétaires de la section ne remplissent aucunes fonctions dans ce comité, et l'adresse remise sur le bureau de la Convention est signée des présidens et secrétaires des sections. Ils l'ont signée le 9 mai, après une délibération des citoyens réunis et plus nombreux que jamais dans leurs sections ; ils l'ont signée dans la salle même du conseil-général de la commune, tous en présence les uns des autres.

II mensonge. — Tu as dit, Legendre, que les citoyens avoient refusé de s'assembler pour adhérer à l'adresse. — Notre précédente réponse suffiroit ici ; mais il faut ajouter que l'adresse, remise sur le bureau de la Convention, est suivie des arrêtés, en original, de la municipalité, du district et du département où ces corps administratifs, non seulement adherent à l'adresse, mais attestent encore qu'elle est l'expression du vœu des citoyens, légalement émis.

III mensonge. — Tu as dit, Legendre, que 2 députés de Bordeaux, déja à Paris, avoient refusé de lire cette pétition à la barre, et qu'il nous avoit eté prescrit de ne pas communiquer avec eux. — L'adresse fut rédigée le 9 mai, nous sommes arrivés à Paris le 11, et nous n'y sommes pas venus sans doute pour remettre l'adresse à d'autres députés. — « Les 2 précédens députés ont refusé de « lire cette adresse ». — Quand tu disois cela, Legendre, ces 2 députés étoient à la barre, ils étoient à nos côtés. Chargés par la commune d'une autre mission, ils se joignirent à nous, pour la seule satisfaction d'être avec des Bordelais, de suivre leurs freres, et de participer à la démarche éclatante de leurs concitoyens.

IV MENSONGE. — Tu as dit que nous avions cédé à des suggestions ; tu as fait entendre que nous étions les agens d'une intrigue. — Sais-tu comment nous intriguons à Bordeaux ? en payant nos contributions, en marchant de tous côtés à l'ennemi, en faisant dissoudre, par les autorités constituées, un club incendiaire et désorganisateur. — Apprends encore que les Bordelais aiment l'honneur autant que la liberté.... Eux ! jouer devant la Convention le rôle de proxenetes ou de mannequins !.... Anathême mille fois à celui qui dans le temple de la patrie oseroit tenter d'obtenir des applaudissemens ou des succès avec des MENSONGES ».

Signes LERIS et DUVIGNEAU.

De l'Imp. de *Gorsas*, rue Tiquetonne, numéro 7.